

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES

La Courneuve, le 8 novembre 2019

Affaire suivie par Sébastien Chauffour N° /AR

NOTE

SUR LA ARCHIVES DE LA RECUPERATION ARTISTIQUE (COTES 209SUP ET 20160007AC)

BASE DE DONNEES + CARTONS NUMERISES

Les archives cotées 209SUP comportent 1148 cartons cotés 209SUP/1 à 209SUP/1148, et 67 articles cotés 20160007AC/1 à 67.

Ces archives ont été produites par les services français de récupération artistique créés à la fin de la Seconde Guerre mondiale en vue de rapatrier et de restituer à leurs légitimes propriétaires les biens spoliés par l'ennemi pendant l'Occupation. Elles concernent les réclamations adressées par les victimes à l'administration et les enquêtes conduites en France et dans les anciens territoires sous domination nazie pour retrouver la trace de ces biens – œuvres et objets d'art, livres, archives et manuscrits – soit qu'ils aient fait l'objet d'une spoliation, en particulier à la suite des mesures raciales antisémites, soit qu'ils aient été acquis régulièrement sur le marché français puis sortis du territoire par l'ennemi. La spoliation et la sortie de ces biens ont été considérées par les autorités françaises comme une attaque contre le droit de propriété et un pillage du patrimoine national. Les pillages, transactions et transferts de biens ont été considérés comme nuls, « que de tels transferts ou trafics aient revêtu la forme, soit d'un pillage manifeste, soit de transactions en apparence légale, même si lesdits transferts ou trafics sont présentés comme ayant été effectués sans contrainte » (Déclaration des Alliés, Londres, 5 janvier 1943, traduite en droit interne dans les ordonnances du 12 novembre 1943, 14 novembre 1944, 2 février, 21 avril et 9 juin 1945).

Plusieurs services étaient chargés des opérations de récupération artistique et de restitution depuis la France ou la zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche : Commission de récupération artistique (CRA), Office des biens et intérêts privés (OBIP), Service de remise en place des œuvres d'art (SRPOA), Bureau central des restitutions (BCR), Bureau d'investigation artistique (BIA).

Ce fonds constitue la principale source française d'informations sur les spoliations de biens culturels commises contre les victimes juives (Alliance israélite universelle, consistoires, particuliers) et les victimes non juives (musées, bibliothèques, particuliers) pendant la Seconde Guerre mondiale. Il donne des éléments d'information sur les biens signalés spoliés par les victimes ou rapatriés par les services chargés de la récupération artistique. Il peut donner des informations sur l'itinéraire du bien, sa spoliation, sa récupération éventuelle et son rapatriement. Il permet également de retracer l'histoire de collections juives dispersées ou perdues, de reconstituer parfois le catalogue des productions d'un artiste. Il est enfin le reflet de l'activité de l'administration française en France, en Allemagne et en Autriche dans le domaine spécifique des restitutions de biens culturels.

Ces archives se décomposent en séries suivantes :

Cartons	Séries
1-73	Commission de récupération artistique (1944-1950)
	Il s'agit des dossiers nominatifs de réclamation adressés par les victimes (institutions ou particuliers)
	à la Commission de récupération artistique. Classement par n° de dossier et noms de requérants
	(2443 dossiers)
90-107	Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (1940-1944)
	Il s'agit des listes d'œuvres dressées par le service allemand ERR au moment des spoliations.
	Comporte également des informations sur les biens spoliés par les services Devisenschutzkommando
	et Möbel-Aktion. Classement par nom de collectionneurs.
108-213	Série A : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
215-292	Série B : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
293-323	Série C : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
324-369	Série D : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
370-555	Série P : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
556-590	Série R : archives de provenance diverse (CRA, SRPOA, BCR, Collecting Points)
591-705	OBIP : réclamations et restitutions d'œuvres (1944-1953)
726-737	Il s'agit des dossiers nominatifs de réclamation adressés par les victimes (institutions ou particuliers)
	à l'Office des biens et intérêts privés. Classement par n° de dossier et noms de requérants.
706-725	Dossiers Rose Valland (1940-1974)
888-909	Il s'agit d'archives personnelles de Rose Valland (manuscrits, correspondances). Cette série peut
	contenir des pièces relatives à des affaires de spoliations
738-887	Fichiers
	Il s'agit des fichiers établis par les services de récupération artistique (CRA, Collecting Points,
	Bureau d'investigation artistique, etc.). Classement par artistes, noms de propriétaires, œuvres.
921-927	Commission de récupération artistique/Sous-commission des livres (1944-1950)
1061-1065	Il s'agit des dossiers nominatifs de réclamation adressés par les victimes (institutions ou particuliers)
1100-1145	à la sous-commission des livres de la CRA. Classement par noms de requérants.
933-1044	Albums de photographies
	Série composée des photos extraites des dossiers nominatifs de la CRA, ou des autres séries du
	fonds. Classement par noms de personnes ou d'institutions (victimes spoliées, marchands, services et
010.020	dignitaires nazis).
910-920	Divers (dont les archives du fonctionnaire Michel Martin, chargé des licences d'exportation
1045-1060	d'œuvres)
1073-1074	
1148	Aushines neurás en 2016 non la Dinaction des Musées de France relatives \ \frac{1}{2} 1
20160007AC/1-	Archives versées en 2016 par la Direction des Musées de France relatives à la récupération
67	artistique

3 possibilités d'accéder au fonds :

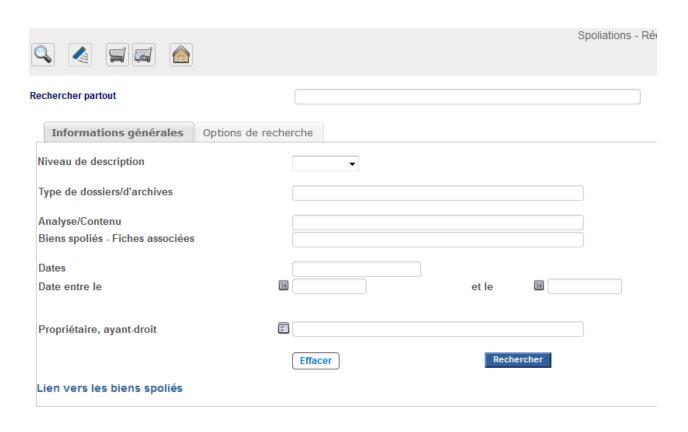
1. Inventaire papier en salle des inventaires

- → Il correspond à l'inventaire disponible sur le site internet du MAE.
- → Il permet de commencer les recherches et de se familiariser avec les différents séries du fonds.
- → Il n'est parfois qu'un simple relevé de cartons.
- → Notice d'explication du fonds en tête de l'inventaire.

2. Base de données RA (Récupération artistique)

→ Cette base est accessible uniquement en salle de lecture/salle des inventaires de La Courneuve :

DIPLONET



DIPLONET



- → Elle est accessible au public.
- → Elle décrit des archives (environ 12 000 notices).
- → Elle permet une interrogation par noms de personnes (spoliés on spoliateurs), noms d'artistes, titres d'œuvres ou désignation d'objet.
- → Le n° de carton auquel elle renvoie est le numéro à commander dans le logiciel de commande MNESYS (209SUP/+ n° de carton).
- → Elle renvoie parfois également à un n° de dossier correspondant à un ancien numéro de la commission de récupération artistique ou porté par Rose Valland ou ses collaborateurs (n° du dossier CRA, n° de dossier des séries alphabétiques A à R, n° OBIP, etc.). Cet n° de dossier n'est pas utile pour commander dans MNESYS. Seul le numéro de carton est utile pour passer la commande dans MNESYS.
- → Les notices sont parfois complétés par une lien hypertexte d'export PDF. Cet export correspond à une 2e base de données décrivant les objets spoliés (environ 55 000 notices d'objets).

3. Les Numérisations accessibles en salle de lecture.

- → Le fonds a fait l'objet et fait l'objet d'une importante campagne de numérisation
- → 220 cartons ont été numérisés (sur 1148)
- → Les numérisations sont accessibles en salle de lecture de La Courneuve.
- → Les cartons sont classés par cote 209SUP/XXX (+ intitulé du carton)
- → Les cartons numérisés ne sont pas commandables dans MNESYS, mais consutables uniquement sous forme numérisée

→ Cartons numérisés :

Cartons	Séries
1	Dossiers de réclamation de particuliers (dont Paul Rosenberg)
90-106	Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (1940-1944)
147	Série A
315	Série C
560-570	Série R
585	Série R (catalogue Göring)
738-760	
771-772	
783-784	
803-809	Fichiers
822-838	
852-856	
860-867	
872-873	
962-1044	Albums de photographies
1148	Archives du fonctionnaire Michel Martin (chargé des licences d'exportation d'œuvres)